



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
de l'administration publique**

Le mercredi 1er juin 2016 — Vol. 44 N° 32

Élection à la présidence et à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente de l'administration publique

Le mercredi 1er juin 2016 — Vol. 44 N° 32

Table des matières

Élection de la présidente, Mme Carole Poirier	1
Élection du vice-président, M. Jean-Denis Girard	1
Élection du vice-président, M. Benoit Charette	2

Intervenants

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée
Mme Carole Poirier, présidente de la commission

M. André Villeneuve
M. Guy Ouellette
M. Éric Caire
M. Jean-Denis Girard
M. Benoit Charette

Le mercredi 1er juin 2016 — Vol. 44 N° 32

Élection à la présidence et à la vice-présidence

(Dix-sept heures dix-sept minutes)

Le Président (M. Chagnon) : Alors, ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission de l'administration publique ouverte. La commission est réunie afin de procéder à l'élection à la présidence et à la vice-présidence de la commission.

Conformément à l'article 117.5 du règlement, la présidence de cette commission revient à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Un vice-président est choisi parmi les députés du groupe parlementaire formant le gouvernement, et l'autre vice-président est issu du deuxième groupe d'opposition. Selon l'article 135 du règlement, le président et les vice-présidents de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

Élection de la présidente, Mme Carole Poirier

Et je serais prêt à recevoir les propositions pour le poste de président. Oui, M. le député de Berthier.

M. Villeneuve : Est-ce que vous ouvrez aussi pour le poste de présidente, M. le Président? Parce que je proposerais une femme à ce poste.

Une voix : À la présidence.

Le Président (M. Chagnon) : À la présidence.

M. Villeneuve : Donc, M. le Président, je propose que la députée d'Hochelaga-Maisonneuve soit présidente de ladite commission.

Le Président (M. Chagnon) : Oui. Est-ce que la députée d'Hochelaga-Maisonneuve est d'accord pour être mise en nomination?

Mme Poirier : Tout à fait d'accord. On l'a été la semaine passée, on l'est encore cette semaine.

Le Président (M. Chagnon) : Ah! je vois qu'il y a de la constance dans cette approche. Eh bien, dans ce cas-là, je vais demander au groupe parlementaire formant le gouvernement si cette proposition est adoptée.

Des voix : Adopté.

M. Ouellette : J'aurais peut-être certains commentaires, mais je vais me garder... je vais garder mes commentaires.

Le Président (M. Chagnon) : La vengeance est douce au coeur de l'Indien.

M. Ouellette : Pas du tout, pas du tout.

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que, du côté de l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Chagnon) : Est-ce que, du côté de la seconde opposition, cette proposition est adoptée?

M. Caire : Avec enthousiasme, M. le Président.

Le Président (M. Chagnon) : Eh bien, nous voilà maintenant avec une présidente élue de la Commission de l'administration publique, je la félicite. Et je lui suggère de se trouver des vice-présidents.

Élection du vice-président, M. Jean-Denis Girard

La Présidente (Mme Poirier) : Alors, je suis prête à recevoir des propositions pour le poste de vice-président ou vice-présidente provenant du groupe parlementaire formant le gouvernement. M. le député de Chomedey.

M. Ouellette : M. le député de Chomedey, il va vous proposer, Mme la Présidente, que M. Jean-Denis Girard, député de Trois-Rivières, soit élu vice-président de la Commission de l'administration publique.

La Présidente (Mme Poirier) : Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

M. Girard : Je n'ai pas accepté encore.

La Présidente (Mme Poirier) : Vous voulez la parole, M. Girard... M. le député de Trois-Rivières?

M. Girard : Non, mais je n'avais pas... J'accepte.

La Présidente (Mme Poirier) : Ah! vous acceptez? Ah! c'est bon. C'est une bonne idée, c'est une bonne idée...

Une voix : Ça nous aide, oui, oui.

La Présidente (Mme Poirier) : ...avant de vous faire tordre le cou. Alors, c'est adopté de la part du gouvernement?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme Poirier) : De la part de l'opposition officielle, est-ce que cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme Poirier) : De la part du deuxième groupe d'opposition, est-ce que cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme Poirier) : D'accord. Je déclare donc le député de Trois-Rivières élu vice-président de la Commission de l'administration publique.

Élection du vice-président, M. Benoit Charette

Je suis maintenant prête à recevoir des propositions pour le poste de vice-président ou vice-présidente — il faudrait mettre ces feuilles-là à jour, hein? — provenant du deuxième groupe d'opposition.

M. Caire : Mme la Présidente, je propose le député de Deux-Montagnes au poste de vice-président.

La Présidente (Mme Poirier) : M. le député de Deux-Montagnes, est-ce que vous acceptez votre mise en nomination?

M. Charette : Volontiers. Merci.

La Présidente (Mme Poirier) : Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme Poirier) : De la part du groupe formant l'opposition officielle, est-ce que cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

La Présidente (Mme Poirier) : Adopté. Deuxième groupe parlementaire?

M. Caire : Ah! O.K. Adopté, Mme la Présidente.

La Présidente (Mme Poirier) : D'accord, c'est dans l'enthousiasme. Alors, je déclare donc le député de Deux-Montagnes élu à la vice-présidence de la Commission de l'administration publique.

Et je lève la séance. La commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

(Fin de la séance à 17 h 20)